

Inscription à la section Gymnastique 2022 - 2023 Les aides possibles

PASS'SPORT



C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50€, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2022-2023 (ARS ou MSA).

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier au club et se verront déduire 50 euros de l'inscription. Cette aide sera cumulable avec le dispositif sortir, et autres aides mises en place (Coupons sports, chèques vacances ...)

- Pour bénéficier de cette aide lors des inscriptions en ligne saisir le **CODE PROMO : PASS50**
- L'adhérent devra fournir le justificatif de la CAF lors des permanences de rentrée et une pièce d'identité.

Si le montant des aides n'est pas connu le jour de l'inscription, un remboursement sera effectué à la rentrée sur présentation des justificatifs.

DISPOSITIF SORTIR !

Le dispositif SORTIR prend en charge une partie du coût de votre activité sportive pratiquée pendant l'année (selon votre taux de prise en charge, votre aide ne pourra pas excéder 75 €, 90 € ou 105 € par an et par personne).



Pour bénéficier du dispositif, vos revenus et votre situation familiale sont pris en compte. Chaque situation est examinée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre quartier ou un service de la mairie de votre commune. www.sortir-rennesmetropole.fr

- Pour bénéficier de cette aide lors des inscriptions en ligne saisir le **CODE PROMO : SORTIR**
Le montant maximum (105€) sera déduit automatiquement, une régularisation aura lieu en septembre le cas échéant.
- L'adhérent devra se présenter avec sa carte sortir (korrigo) pour valider son aide lors des permanences ou déposer un chèque de caution si son dossier est en cour d'instruction.

Si le montant des aides n'est pas connu le jour de l'inscription, un remboursement sera effectué à la rentrée.

COUPON SPORT



Le coupon sport facilite l'accès des jeunes de 11 à 15 ans aux clubs sportifs d'Ille-et-Vilaine. D'une valeur de 40 euros, il permet d'aider les familles à payer les coûts d'adhésion à une association sportive agréée.

Ille & Vilaine Pour bénéficier des coupons sport, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous devez être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 2022-2023 (attestation adressée par votre CAF au mois d'août 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 ou par la MSA)
- Votre enfant doit être né entre 2007 et 2011
- Pour bénéficier de cette aide lors des inscriptions en ligne saisir le **CODE PROMO : COUPON40**
- L'adhérent devra fournir le justificatif de la CAF lors des permanences de rentrée et une pièce d'identité ou le livret de famille complet.

Si le montant des aides n'est pas connu le jour de l'inscription, un remboursement sera effectué à la rentrée.

Inscription à la section Gymnastique 2022 - 2023

Les aides possibles

POSSIBILITE DE CUMULER LES AIDES

Pass'Sport (-50€)

CODE PROMO : PASS50

Dispositif Sortir (-105€)

CODE PROMO : SORTIR

Coupon Sport (-40€)

CODE PROMO : COUPON40



Pass'Sport + Sortir (-50€ et -105€)

CODE PROMO : PASS+SOR

Pass'Sport + Coupon Sport (-50€ et -40€)

CODE PROMO : PASS+COUP

Sortir + Coupon Sport (-105€ et -40€)

CODE PROMO : SOR+COUP

Pass'Sport + Coupon Sport + Sortir (-50€ et -40€ et -105€)

CODE PROMO : P+C+S

CHEQUES VACANCES

Le club est agréé pour le paiement en chèques vacances. **2.5% du montant des chèques sont demandés en plus** pour couvrir les frais ANCV. Le versement de 50€ (hors promo) par CB est obligatoire pour valider l'inscription.



- *Lors du paiement en ligne déduire le montant de vos CHEQUES VACANCES, AIDES et REDUCTIONS du PRIX DE L'ADHESION et rajouter les 2.5%. Saisir manuellement la somme.*
- *Les chèques vacances devront être déposés en septembre lors de nos permanences.*